université abdelmalek essaâdi Ecole Nationale des Sciences Appliquées Tétouan جامعة عبد المالك السعدي المدرسة الوطنية للعلوم التطبيقية تطوان

Convention de stage

ENTRE

L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées, Université Abdelmalek Essaâdi - Tétouan

B.P. 2222, Mhannech II, Tétouan, Maroc

Tél. +212 5 39 68 80 27 ; Fax. +212 39 99 46 24. Web: https://ensa-tetouan.ac.ma

Représenté par le Professeur Kamal REKLAOUI en qualité de Directeur.

Εt

La Société: cmd

Téléphone de l'entreprise : 0611788786

Adresse de l'entreprise : tetouan marocco

Email de l'entreprise : cmd@gmail.com

Adresse de l'entreprise tetouan marocco

Ville de l'entreprise 55

Représentée par Monsieur oussama, directeur

Article 1: Engagement

L'ENTREPRISE accepte de recevoir à titre de stagiaire **abdelhaq el attar** étudiant de la filière «**Génie Informatique** » de l'ENSA de Tétouan, Université Abdelmalek Essaâdi (Tétouan), pour une période allant du 2023-07-01 au 2023-09-01. **En aucun cas, cette convention ne pourra autoriser les étudiants à s'absenter durant la période des contrôles ou des enseignements.**

Article 2: Objet

Le stage aura pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné par l'Etablissement, et ce, en organisant des visites sur les installations et en réalisant des études proposées par L'ENTREPRISE.

Article 3: Encadrement et suivi

Pour accompagner le Stagiaire durant son stage, et ainsi instaurer une véritable collaboration L'ENTREPRISE/Stagiaire/Etablissement, L'ENTREPRISE désigne Mme/Mr abdelhaq encadrant(e) et parrain(e), pour superviser et assurer la qualité du travail fourni par le Stagiaire. L'Etablissement désigne jabir bouhdidi en tant que tuteur qui procurera une assistance pédagogique

Article 4: Programme

Le Sujet du stage est: **« je suis un étudiant de l'ensa tetouan »** Ce programme a été défini conjointement par **l'Etablissement, L'ENTREPRISE** et **le Stagiaire**. Le contenu de ce programme doit permettre au Stagiaire une réflexion en relation avec les enseignements ou le projet de fin d'études qui s'inscrit dans le programme de formation de l'Etablissement.

Article 5: Indemnité de stage

Au cours du stage, l'étudiant ne pourra prétendre à aucun salaire de la part de L'ENTREPRISE. Cependant, si l'ENTREPRISE et l'étudiant le conviennent, ce dernier pourra recevoir une indemnité forfaitaire de la part de l'ENTREPRISE des frais occasionnés par la mission confiée à l'étudiant.

Article 6: Règlement

Pendant la durée du stage, le Stagiaire reste placé sous la responsabilité de l'Etablissement.

Cependant, l'étudiant est tenu d'informer l'école dans un délai de 24h sur toute modification portant sur la convention déjà signée, sinon il en assumera toute sa responsabilité sur son non-respect de la convention signée par l'école. Toutefois, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de L'ENTREPRISE. En cas de manquement, L'ENTREPRISE se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir convenu avec le Directeur de l'Etablissement.

Article 7: Confidentialité

Le Stagiaire et l'ensemble des acteurs liés à son travail (l'administration de **l'Etablissement**, le parrain pédagogique ...) sont tenus au secret professionnel. Ils s'engagent à ne pas diffuser les informations recueillies à des fins de publications, conférences, communications, sans raccord préalable de **L'ENTREPRISE**. Cette obligation demeure valable après l'expiration du stage

Article 8: Assurance accident de travail

Le stagiaire devra obligatoirement souscrire une assurance couvrant la Responsabilité Civile et Accident de Travail, durant les stages et trajets effectués. En cas d'accident de travail survenant durant la période du stage, L'ENTREPRISE s'engage à faire parvenir immédiatement à l'Etablissement toutes les informations indispensables à la déclaration dudit accident.

Article 9: Evaluation de L'ENTREPRISE

Le stage accompli, le parrain établira un rapport d'appréciations générales sur le travail effectué et le comportement du Stagiaire durant son séjour chez **L'ENTREPRISE**. **L'ENTREPRISE** remettra au Stagiaire une attestation indiquant la nature et la durée des travaux effectués.

Article 10: Rapport de stage

A l'issue de chaque stage, le Stagiaire rédigera un rapport de stage faisant état de ses travaux et de son vécu au sein de **L'ENTREPRISE**. Ce rapport sera communiqué à **L'ENTREPRISE** et restera strictement confidentiel.

Fait à Tétouan en deux exemplaires, le 01/01/2024

Etudiant : abdelhaq el attar Le Coordonnateur de la filière

Signature et cachet de L'Etablissement Signature et cachet de L'ENTREPRISE